



DISTRICT DE L'AIN DE FOOTBALL
26 rue du Loup
01440 VIRIAT

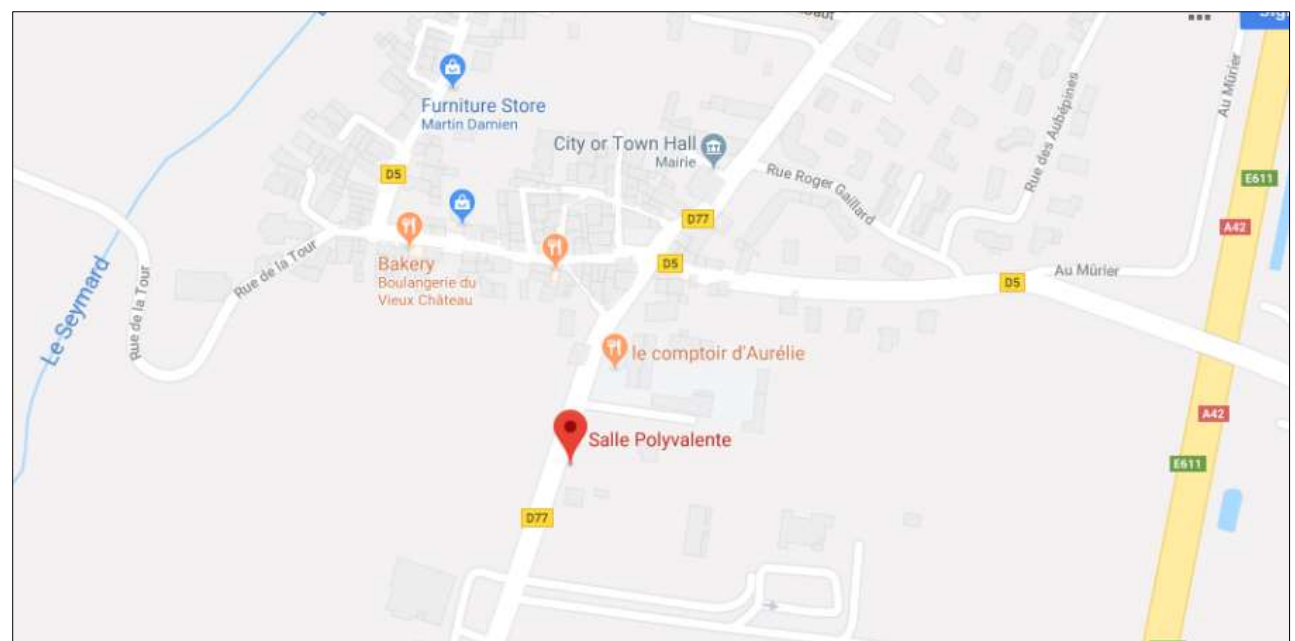
CAHIER SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE

ASSEMBLEE GENERALE DE FIN DE SAISON

Samedi 23 Juin 2018 à 9 H 00

à AMBRONAY

(salle polyvalente – rue du Trame – 01500 AMBRONAY)



ORDRE DU JOUR

8 h 30

- Accueil des participants, signature du listing de présence, vérification des pouvoirs et remise des enveloppes contenant les supports de vote.

9 h 00

- Accueil par : Jean François JANNET, Président du District.
Olivier SLOWINSKI, président du club d'Ambronay St Jean le Vieux.
- Informations sur l'arbitrage.
- Annonce du quorum et désignation des scrutateurs pour les votes à bulletin secret.
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de début de saison tenue à Viriat le 28 octobre 2017.
- Rapport moral de la saison 2017/2018. Vote.
- Rapports d'activités des commissions de la saison 2017/2018. Vote.
- Ouverture de l'assemblée extraordinaire : modification des statuts.
- Fermeture de l'assemblée extraordinaire.
- Présentation du budget prévisionnel 2018/2019. Vote.
- Présentation des tarifs applicables pour la saison 2019/2020. Vote.
- Présentation de la procédure pour les élections des membres du District aux AG de la Ligue. Vote.

PAUSE

- Examen des vœux. Vote.
- Modifications des règlements. Vote.
- Réponses aux questions du club de l'AS Misérieux Trévoux.
- Présentation des poules de la saison 2018/2019 et communication des représentants pour la formation des poules 2019/2020.
- Consignes pour la saison 2019/2020.
- Lieu de la prochaine AG de fin de saison.
- Résultats des votes à bulletin secret.
- Allocution de fin de travaux :
 - . Monsieur le Président de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football.
 - . Monsieur le Président du C.D.O.S. de l'Ain.
 - . Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
- Signature du listing de présence de fin d'AG.
- Verre et buffet de l'amitié.

IMPORTANT

Les clubs ont obligation de représentation à l'Assemblée Générale par le Président ou un Membre titulaire d'une licence de plus de 6 mois porteur d'un mandat écrit. Réf art 12 des Statuts.

RAPPORT MORAL

Conformément à ses statuts, notamment à l'article 13.7, les membres du comité de direction, se sont réunis à 11 reprises.

Chaque réunion du comité de direction a fait l'objet d'un compte rendu sachant que l'ensemble de celles-ci s'est déroulé en présence d'au moins 14 membres sur 19 élus.

Quant aux membres du bureau ils ont participé à 12 réunions.

Les membres du comité de direction se sont attachés à :

- Suivre l'évolution des réglementations fédérale et régionale en les adaptant à son propre fonctionnement.
- Gérer l'organisation des pratiques dont les championnats, les coupes et les pratiques diverses.
- Former ses salariés et dispenser des formations à l'intention des arbitres, éducateurs et dirigeants de clubs
- S'assurer de la bonne gestion financière en justifiant ses charges et en recherchant des produits adaptés à l'équilibrage de son budget.
- Aider les clubs dans leurs recherches particulières et ponctuelles.
- Poursuivre le programme de la mandature qui repose sur :
 - L'accroissement de la communication pour mettre en valeurs les actions du football départemental à travers son instance et ses clubs.
 - Un dialogue renforcé avec les institutions territoriales dont les membres du Conseil Départemental, les municipalités, le CDOS, la DDCS en coordination avec les présidents de clubs.
 - Une attractivité des pratiques en coordination avec la fédération française de football.
- Se conformer à sa feuille de route établie pour la saison 2017/2018 avec notamment :
 - Le montage financier pour l'extension du bâtiment.
 - La mise en place par la commission prévention de formations sur la réglementation et les responsabilités (dirigeants de clubs) ainsi que celle du rôle des capitaines/éducateurs de la catégorie U17.
 - La création d'une journée commune dédiée aux jeunes arbitres avec 3 autres sports collectifs (rugby, handball et basket)
 - L'engagement au côté du comité de Sport Adapté pour l'organisation du championnat de France à Bourg en Bresse.
 - Le développement du football féminin.

Le Secrétaire Général
Jacques CONTET

COMPTES RENDUS D'ACTIVITES DES COMMISSIONS

COMMISSION D'APPEL

COMPOSITION DE LA COMMISSION : Président : MAIRE Jacques

Appel disciplinaire :

ALBAN Bernard, CHABRY Christophe, CHATEL Régis, GIROD Emmanuelle, GUTIERREZ Raul, HERMANN Pierre, PITARD Patrick.

Appel règlementaire :

ALBAN Bernard, CHABRY Christophe, CHATEL Régis, GIROD Emmanuelle, HERMANN Pierre, PITARD Patrick.

Situation arrêtée au 6 Juin 2018

La saison 2017/2018 a vu l'ouverture de 19 dossiers se répartissant de manière suivante :

- **4 dossiers concernaient des appels règlementaires**
 - 4 dossiers avec confirmation de la décision prise en première instance.
 - 0 dossier avec modification de la décision prise en première instance.
 - 2 appels en ligue : 1 décision modifier par la ligue et l'appel de Viriat sera jugé le 14 juin 2018.
- **12 dossiers concernaient des appels disciplinaires**
 - 4 dossiers avec confirmation de la décision prise en première instance.
 - 6 dossiers avec modification de la décision prise en première instance.
 - 2 appels retirés avant passage en commission.
- **3 concernait un appel statut de l'arbitrage**
 - 1 dossier avec modification de la décision prise en première instance.
 - 2 appels retirés avant audition.
- **3 dossiers en commission d'appel de ligue**
 - 1 dossier d'Arbent contre appel règlementaire ou la commission de ligue a infirmé la décision.
 - 1 dossier de JS Bresse Dombes / Izerore contre commission de discipline, la commission ligue a modifier les sanctions.
 - 1 dossier Viriat contre appel règlementaire : non traité à ce jour par la Ligue.

Jacques MAIRE

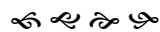
COMMISSION DE L'ARBITRAGE

La commission des arbitres est composée de 12 membres.
Elle se réunit tous les mardis tous les 15 jours.

La commission des arbitres est composée de 4 pôles :

- **pôle président**
 - président : Jean-Louis BILLOUD

- vice président : Bruno GRUARD
- secrétaire : Pierre HERMANN
- **pôle observations**
 - observations seniors : Guillaume STRIPPOLI
 - accompagnements nouveaux arbitres : Alexis CURT
 - suivi des fiches navettes : Bruno GRUARD
- **pôle désignations**
 - désignations seniors : Jean-Luc BLANC (arbitres D1, D2, D3, AA + matchs à risques)
 - Abdeltif KRIMOU (arbitres D4 et D5)
 - désignations jeunes : Pierre HERMANN
 - désignations tournois jeunes : Alexis CURT
- **pôle recrutement, fidélisation, formation**
 - responsable : Ludovic DUTREIVE
 - membres : Pierre FAVIER, Denis BLANC, Michael BALESTRA, Alexis CURT



Pôle recrutement fidélisation :

- a participé au forum du club de l'Essor Bresse Saône.
- a organisé 2 réunions référents arbitres.
- a participé au mercredi de l'arbitrage au groupama stadium.
- le 15 juin, un stage est prévu au siège de la FFF.

Pôle formation :

- Assistants semi officiel : 5 séances, 85 personnes formées.
- formations initiales : 2 sessions, 24 inscrits (20 réussites, 2 échecs).
1 session prévue en juin : 8 inscrits.
- futsal : 7 tournois, 16 arbitres seniors, 17 jeunes y ont participé.

Pôle désignations :

jeunes :

Effectif un peu court, les désignations ont été faites en priorité sur les poules d'excellence et promotion d'excellence en U19,U17 et U15.

Quelques soucis avec les matchs de ligue (prévus tard), avec les arbitres qui sont joueurs, les arbitres sanctionnés ou indisponibles.

Très bonne entente avec Abdel, Alexis et Jean-Luc.

Seniors :

Les matchs ont été couverts jusqu'à la catégorie D5 et parfois D6, très peu de souci de déplacements pour les catégories D1, D2 et D3, plus compliqué ensuite.

Quelques problèmes sur les matchs prévus le dimanche et qui sont avancés au samedi soir, les arbitres disponibles le dimanche ne le sont pas forcément le samedi.

Très bonne relation avec Abdel et Guillaume pour les observations.

A revoir, les indisponibilités tardives, les désignations sur les matchs féminins (pas la main) et un arbitre sans véhicule pour se déplacer.

Pôle observations :

jeunes :

Jeunes Arbitres District : 41 observations.

Arbitres stagiaires : 58 accompagnements

seniors :

D1 : 12 classés – 2 observations / arbitre / 2 observateurs – 2 rétrogradés suite échec test physique.

D2 : 12 classés – 2 observations / arbitre / 6 observateurs – 3 rétrogradés suite échec test physique.

D3 : 16 classés – 2 observations / arbitre / 9 observateurs – 1 rétrogradé suite échec test physique.

D4 : 17 classés volontaires – 1 observation / arbitre / 6 observateurs – 1 échec test physique.

D4 promo : 6 classés - 2 observations / arbitre / 8 observateurs – 1 échec test physique.

AA : 9 classés – 2 observations / arbitre / 2 observateurs.

128 observations – 72 arbitres classés.

Manque des observateurs.

Suivi fiches navettes :

D3 : 427 retours – D4 : 387 retours – U17 : 175 retours – U15 : 195 retours

fiches mieux remplies et avec plus de sérieux

Pôle président :

Des réunions de commission enrichissantes ou tout le monde peut s'exprimer, beaucoup d'échange et d'entraide entre les membres.

Il manque 1 ou 2 membres pour étoffer la commission.

Nous avons appris avec joie, la montée en ligue de 3 arbitres senior (Thony MESSON, Pierre FAVIER et Ismael TOK, ainsi que d'un arbitre assistant spécifique The Cuong HOANG).

Pour la saison prochaine, le test Werner Heslsen est remplacé par le TAISA et sera uniforme sur toute la LAuRAFoot. Pour nous, ce sera la possibilité de passer plus d'arbitres à la fois, donc un gain de temps ce qui nous permettra de changer la formule de notre réunion de rentrée qui sera resserrée entre 7h00 et 14h00.

Un gros travail sera fait aux arbitres sur la rédaction des rapports disciplinaires, car la commission de discipline nous renvoie des rapports incompréhensibles ou écrits sur de mauvais supports.

Je voulais adresser un merci particulier à Alexis CURT pour l'aide précieuse qu'il m'apporte dans ma fonction ainsi que sur le sérieux de son travail pour la commission des arbitres.

Jean Louis BILLOUD

COMMISSION COMMUNICATION

Cette commission est composée de 4 personnes : Mesdames BOUHILA Sarah, MARQUES Christine, SALINI Fabienne et Monsieur BENOIT Pierre pour sa 2ème année, bien aidée par le président M. JANNET Jean-François.

L'objectif de cette commission est d'accroître la communication pour mieux faire connaître les actions de l'instance départementale et des clubs et donner un coup de main à la commission technique pour publier en ligne des articles.

Cette commission s'est réunie une dizaine de fois durant la saison.

Les faits marquants :

- Publication d'articles, photos, événements sur la page Facebook en lien avec notamment la commission technique.
- Il y a plus de 1000 personnes qui suivent la page et la portée s'est levée à plus de 1500 personnes sur une semaine de publication.
- Actualisation de la newsletter « La Pleine Lucarne »
- Animation de la soirée des récompenses.

La commission est également partie prenante dans l'élaboration d'article sur le site du district via les directives fédérales.

La commission a été très active dans la coordination des tables rondes (chefs d'entreprise, élues territoriales et dirigeantes) organisées lors de la journée des féminines couplée au plan de féminisation.

Pour la saison prochaine, la commission souhaite renouveler la mise en place d'une formation sur la communication et également collaborer avec la commission développement pour le montage d'une vidéo. Bien sûr elle reste à disposition des commissions du district et de l'ensemble des clubs pour porter leurs projets et les aider dans le développement dans leur communication.

Sarah BOUHILA

COMMISSION COUPES

Coupe féminines à 8 : 12 équipes seniors engagées, 11 matchs sur 4 tours.

Coupe MORANDAS : 19 équipes vétérans engagées, 17 matchs sur 5 tours.

Coupe des Groupements : 113 équipes engagées, 113 matchs sur 7 tours.

Coupe Emile FAIVRE : 72 équipes engagées, 71 matchs sur 7 tours.

Dans l'ensemble les tours se sont bien déroulés, un peu rapprochés entre les 1/8 et les ¼ ou quelques dossiers sont venus perturber la bonne programmation des rencontres.

Les finales se sont déroulées au forum des sports à ST MAURICE DE BEYNOST. Un grand merci au club d'Ain Sud Foot pour la parfaite organisation matérielle et le soutien apporté aux membres du district.

Jacques CONTET

COMMISSION DELEGATIONS

Cette saison 2017/ 2018 la commission a couvert 136 rencontres classées sensibles comme suit :

- 124 rencontres seniors de niveau 1 (sensibles)
- 5 rencontres seniors de niveau 2 (à risques)
- 1 rencontre U15 de niveau 1
- 2 rencontres U17 de niveau 1
- 4 rencontres U19 de niveau 1

Une légère augmentation des matchs sensibles par rapport à la saison passée. Toutes ces rencontres se sont déroulées sans incidents majeurs ce qui prouve que la présence d'un délégué est primordiale pour le bon déroulement d'une rencontre.

L'apport de nouveaux délégués a été très appréciable cette saison mais je fais appel à toutes les bonnes volontés pour rejoindre la commission des délégations.

Je remercie la commission et tous les délégués pour leur contribution. Bonnes vacances à tous.

Patrick PITARD

COMMISSION DE DISCIPLINE

La Commission de Discipline (CDIS) a pour attribution de sanctionner les manquements à l'éthique et à la réglementation en vigueur.

La CDIS rappelle que le règlement concernant les sanctions disciplinaires a été modifié en début de saison 2017/2018. Le barème aggravé n'existe plus mais le nouveau code disciplinaire a augmenté certaines sanctions, parfois jusqu'à 1,5 fois.

Force est de constater, lors de chaque séance de la CDIS ou lors des comparutions de personnes convoquées, le manque de connaissance d'un grand nombre de certains de nos dirigeants, accompagnateurs mais surtout joueurs, des sanctions encourues.

Les dossiers traités cette saison nous montrent une diminution du nombre d'avertissements et des rappels à l'ordre mais une forte augmentation de sanctions supérieures à 6 matchs fermes.

Cette saison encore trop d'éducateurs/dirigeants ont été sanctionnés suite à un comportement inapproprié à leur fonction.

Nous déplorons le manque de respect de certains joueurs et éducateurs envers les adversaires et le corps arbitral.

La police des terrains a relativement bien été appliquée.

Nous ne pouvons que féliciter les clubs pour cette implication au bon déroulement de la rencontre et à la sécurité de tous ses acteurs.

La CDIS attire encore l'attention des arbitres dans la tâche qui leur incombe quant à l'envoi des rapports.

Les membres de la CDIS souhaitent, et cela dans l'intérêt des clubs et de leurs licenciés, que les personnes chargées de dispenser les différents savoirs (technique, règlements, etc...) informent tous leurs licenciés et supporters, par tout moyen à leur convenance, des différents barèmes des fautes figurant dans le règlement disciplinaire afin que ceux-ci sachent à quels risques ils sont soumis lorsqu'ils sont auteurs de faits de jeu ou de comportements répréhensibles. L'envoi d'un rapport de la personne sanctionnée à la CDIS est fortement conseillé.

Christine BERGER

COMMISSION FAFA

Les membres de la commission FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) se sont réunis à 10 reprises pour étudier les dossiers déposés par les clubs ou les municipalités et les communautés de communes.

Le fait marquant de cette saison a été pour la première fois, l'utilisation d'un logiciel informatique fédéral, permettant désormais la saisie des données par les membres de la commission départementale avec une lecture simplifiée du suivi au niveau des commissions de la ligue et de la fédération.

Lors de cette saison, les trois membres de la commission ont traité 9 dossiers éligibles :

- 1 dossier emploi (renouvellement) et 1 dossier de première demande.
- 1 dossier d'achat de véhicules.
- 6 dossiers concernant les infrastructures.

DUROUX Gilbert - JANNET Jean François - JOSSERAND Alain

COMMISSION FEMININE

RENCONTRES INTERDISTRICTS

- A Sagy (71) le 8 Novembre 2017 pour les U14-U15 (triangulaire Jura - Pays Saônois - Ain).
- A Belley (01) le 04 Avril 2018 pour les U13-U14 contre le district de Savoie (**rencontre annulée**).
- A Cognin (73) le 06 Juin 2018 pour les U16-U17 contre le district de Savoie.
- A Viriat (01) le 23 Juin 2018 pour les U13-U14 contre le Jura.

RENCONTRES SELECTION AIN FEMININES x SECTION SPORTIVE SCOLAIRE FEMININE DE PONT DE VAUX

- A St Bénigne le mercredi 29 Novembre 2017 pour les U12F et U13F
- A St Bénigne le mercredi 14 Mars 2018 pour les U12F

CAF U10-U11

1 CAF a été mis en place cette année lors des vacances de Toussaint le Lundi 30 Octobre 2017 (27 filles présentes)

Ils sont ouvert aux filles U11 et ont pour but de :

- Proposer une pratique exclusivement féminine
- Approfondir les connaissances footballistique
- Faire un tour d'horizon des catégories d'âge
- Préparer les rassemblements départementaux et régionaux

Des CAF ont ensuite été mis en place à partir de Février dans les secteurs suivants :

- Secteur VAL DE SAONE NORD : Site de Feillens – Resp : Camille JULLIEN et Antoine RUDE
- Secteur VAL DE SAONE SUD : Site de Montmerle – Resp : Katia BOUHILA et Leslie TARRIT
- Secteur BRESSE : Site d'ATTIGNAT – Resp : Mélissa NEYRARD et Benjamin PERRET
- Secteur HAUT BUGHEY : Site d'Izernore – Resp : Gonçagul KORKMAZ et Danny GOMES MOREIRA
- Secteur BUGHEY-BAS BUGHEY : Site de Villieu – Resp : Stéphane PANAROTTO et Thibault VALLET

Une rencontre Inter-CAF a eu lieu le Mercredi 13 Juin 2018 à Viriat.

PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL U12F-U13F

3 rassemblements ont eu lieu sur la saison.

Vacances de Toussaint : 72 filles

Vacances de Février : 19 filles

Vacances d'Avril : 18 filles

PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL U14F-U15F

4 rassemblements ont eu lieu sur la saison.

Mercredi 27 Septembre 2017 : 25 joueuses

Mercredi 11 Octobre 2017 : 30 joueuses

Vacances de Février : 16 joueuses

Vacances d'Avril : 14 joueuses

PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL U16F-U17F

3 rassemblements ont été programmés : 2 ont été réalisés et 1 a été annulé faute de participantes.

Vacances de Toussaint : 28 joueuses

Vacances de Février : 13 joueuses

Vacances d'Avril : **Annulation**

RID U15 (à Hauteville du 02 au 04 Novembre 2017)

Filles concernées : 5 joueuses U15

Participation de Laura BERNARD (FBBP 01) au stage régional

RID U14 (à Hauteville les 12, 13 et 14 Avril 2018)

Filles concernées : 9 joueuses U14 et 2 joueuses U13

TOURNOI FUTSAL (à St Denis les Bourg les 27 et 28 janvier 2018)

Un tournoi futsal est organisé pour les catégories U13, U15, U18 et Senior (une 1/2 journée par catégorie).

30 équipes se sont engagées soit environ 200 filles présentes pour les 2 jours.

PRATIQUE 5X5 – SO CLUB (24 Février 2018)

Annulation faute de participantes

TOURNOI FEMININ DU CONSEIL DU LEMAN (EX JOURNEE FRANCO-SUISSE)(à Gaillard (74), le 10 Juin 2018)

31 joueuses présentes (catégories U12 et U15)

Tournoi de football à 8 et à 11 sur la journée contre des sélections des cantons suisses (Vaud, Valais et Genève) et du district Haute Savoie Pays de Gex.

JOURNEE DEPARTEMENTALE DU FOOT FEMININ (03 Juin 2018 à Châtillon-en-Michaille)

Filles concernées : U6 à U15 et Séniors

90 joueuses présentes de U6F à U15F ont participées à une pratique Fun Foot (Tennis-ballon, jeux réduits, foot-golf, ...)

2 équipes Séniors du FBBP 01 et de Plastics Vallée FC (soit 28 joueuses) se sont affrontées à partir de 17h00 afin de mettre en avant la pratique Senior Féminine.

LABEL ECOLE FEMININE DE FOOTBALL

Suivi de 8 clubs à partir de Février pour les membres de la Commission Technique

REUNIONS DIVERSES

- 4 réunions de la Commission Féminines sur la saison
- Une réunion des référents féminins co-animée par la LAuRA Foot et le District de l'Ain : 8 Mars 2018
- 2 réunions des équipes féminines Séniors (loisirs et championnats) : 26 Septembre et 20 Novembre 2017

- 2 réunions concernant l'organisation de la pratique féminine : réunion de rentrée du 2 Septembre 2017 et Plénière de fin de saison du 13 Juin 2018.

BILAN

Un grand merci aux différents éducateurs ayant encadré toutes ses actions, aux clubs ayant mis à disposition leurs infrastructures pour nous accueillir, et à toutes les personnes qui oeuvrent pour le développement du football féminin dans leur club. Toutes ces bonnes volontés ont permis de passer la barre des 1200 licenciées cette saison (1202).

COMMISSION INFORMATIQUE

En début de saison, 3 formations FMI ont été dispensées pour les nouveaux arbitres et toutes personnes qui souhaitaient suivre cette formation.

Quelques problèmes réseau et du serveur Foot 2000 ont fortement perturbé le travail des salariés, en particulier en début d'année 2018.

Joël MALIN

COMMISSION PREVENTION

La Commission s'est réunie 11 fois : 31 août 2017, 28 septembre 2017, 26 octobre 2017, 30 novembre 2017, 14 décembre 2017, 25 janvier 2018, 1 mars 2018, 29 mars 2018, 26 avril 2018, 31 mai 2018 et 26 juin 2018.

Participations et actions mises en place durant la saison 2017 2018 :

- participation à la journée d'accueil des U9 du 16 septembre 2017 à ST MARTIN DU MONT, ST MAURICE DE GOURDANS et LAGNIEU
- gestion des fiches prévention « éducateurs et arbitres », envoi à chaque club et essai de fiches informatisée pour les U17 excellence
- désignation et suivi des matchs sensibles et à risques : 136 matchs programmés dont 5 matchs à risques, 120 matchs sensibles et 11 matchs normaux ; sur les 136 matchs, 41 en D1, 11 en D2, 39 en D3, 28 en D4, 6 en D5, 1 en D6, 4 en U19, 2 en U17, 1 en U15, 2 en coupe des groupements et 1 en coupe de l'Ain (match sensible = arbitre confirmé et délégué, match à risque = arbitre confirmé, délégué et gendarmerie ou police)
- rédaction de textes pour la parution de « Pleine lucarne »
- envoi de courriers aux clubs concernant des incidents et des comportements antisportifs
- participation au Forum organisé par Essor Bresse Saône le 10 février 2018 à FEILLENS (réseaux sociaux)
- participation à la soirée des récompenses le 10 novembre 2017
- participation au séminaire à CURNON « footballeurs citoyens » le 26 et 27 février 2018
- participation au challenge de la sportivité et du fair-play
- participation à la finale du championnat de France du sport adapté
- participation à la journée féminine le 3 juin à VALSERINE CHATILLON EN MICHAÏLE
- participation au plateau départemental U7 le 9 juin à AMBERIEU
- participation au tournoi du conseil départemental U11 le 17 juin à VIRIAT
- organisation des réunions de médiation et de conciliation avec des clubs à aider
- organisation de la formation PSC 1 (premiers secours) le 17 février 2018
- organisation de la réunion « responsabilité assurance président » le 27 janvier 2018

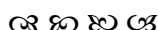
- organisation de la réunion « rôle du capitaine en U 17 » le 3 février 2018
- proposition du vœu « Bonus/Malus » à l'AG

Jean BELPALME et Alain BERNARD

COMMISSION DES REGLEMENTS

Au 28 Mai 2018, la commission a ouvert 228 dossiers :

- | | |
|-----------------------------|---------------------------------------|
| - 61 réclamations | - 1 forfait général en D1 |
| - 28 forfaits simples en D6 | - 8 forfaits en Coupe des Groupements |
| - 20 forfaits simples en D5 | - 1 forfait en Coupe de l'Ain |
| - 15 forfaits simples en D4 | - 13 forfaits simples en U19 |
| - 4 forfaits simples en D3 | - 28 forfaits simples en U17 |
| - 3 forfaits simples en D2 | - 19 forfaits simples en U15 |
| - 3 forfaits simples en D1 | - 2 forfaits généraux en U19 |
| - 6 forfaits généraux en D6 | - 2 forfaits généraux en U17 |
| - 2 forfaits généraux en D5 | - 3 forfaits généraux en U15 |
| - 2 forfaits généraux en D4 | - 4 forfaits simples en féminines |
| - 2 forfaits généraux en D3 | - 1 forfait général en féminines |



Arbitrage par Joueurs

Pour la saison 2017/2018, désignations comme suit (arrêté au 29/05/18) :

24 seniors restant de la saison 2016/2017

18 seniors désignés présents aux matchs

6 seniors non licenciés ou autre district

10 jeunes restant de la saison 2016/2017

7 jeunes désignés présents aux matchs

3 jeunes non licenciés ou autre district

Pour la saison 2017/2018 :

129 joueurs seniors désignés ou redésignés

120 seniors présents aux matchs

9 seniors suspendus

23 seniors restent à être désignés pour la saison 2018/2019 s'ils renouvellent leur licence.

22 joueurs jeunes désignés ou redésignés

21 jeunes présents aux matchs

1 jeune suspendu

9 jeunes restent à être désignés pour la saison 2018/2019 s'ils renouvellent leur licence.

François PELLET et Jean Paul BACONNET

COMMISSION SPORTIVE

Saison 2017/2018

Seniors : 213 équipes de D1 à D6 - 2310 matchs championnats programmés pour 2160 joués.
– 142 rencontres reprogrammées (terrains impraticables, arrêtés municipaux).

Vétérans : 9 équipes – 72 matchs programmés – ? joués !!!!

Jeunes U19 : 20 équipes, 180 matchs programmés pour 144 joués, championnat de 2 poules de 10.

U17 : 48 équipes, 465 programmés pour 431 joués sur 3 phases.

U15 : 72 équipes, 685 matchs programmés pour 642 joués sur 3 phases.

La commission se réunit tous les mardis après-midi pour traiter les demandes des clubs, vérifier la tenue des rencontres et suivre le calendrier dans la conformité des règlements sportif.

Elle valide les classements, après clôture de tous les dossiers en cours (discipline, appel et autres) et officialise les montées et descentes.

Dans l'ensemble la saison c'est bien déroulée, hormis la troisième phase jeunes avec le problème des dates programmées des rencontres (vacances, week-end allongé).

La commission remercie :

- Myriam et Esther pour leur aide chaque semaine au suivi des problèmes d'enregistrements de résultats et la correspondance avec les clubs.

-Les responsables des désignations, les arbitres et délégués qui chaque week-end officient sur les terrains.

La commission prépare la saison prochaine, pensez aux engagements de vos équipes, championnats et coupes, avec vos desiderata à enregistrer sur Footclubs. Toutes vos demandes et correspondances doivent transiter par la boîte officielle mail de votre club.

Jacques CONTET

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

La commission s'est réunie trois fois. Une fois en Septembre pour établir la liste des clubs en infraction en début de saison, une fois début Février pour rétablir les clubs qui ont envoyé des personnes à l'une des formations d'arbitre et la dernière début Juin pour établir la liste définitive des clubs en infraction.

39 clubs sont en infraction avec le statut de l'arbitrage dont 10 pour nombre de matchs insuffisant de l'arbitre qui les représente.

Joël MALIN

COMMISSION TECHNIQUE

LA FORMATION DE CADRES

- **Jeunes Cadres : 88 Stagiaires**
 - 2 Modules U9 → **38**
 - 1 Module U11 → **14**
 - 1 Module U9 SSS → **36**
- **CFF 1 : 56 Stagiaires**
 - 1 Module U9 → **14**
 - 1 Module U11 → **18**
 - CFF1 → **24**
- **CFF 2 : 67 Stagiaires**
 - 1 Module U13 → **17**
 - 1 Module U15 → **22**
 - CFF2 → **28**
- **CFF 3 : 22 Stagiaires**
 - 1 Module U17/U19 → **10**
 - CFF3 → **12**
- **CFF4 : 10 Stagiaires**

Formations spécialisantes :

- **Module U7 : 23 Stagiaires**
- **Module Gardiens de But : 12 Stagiaires**

Formations professionnelles :

- **Brevet de Moniteur de Football : 6 Stagiaires**
- **Brevet d'Entraîneur de Football : 4 Stagiaires**

Certification :

- **51** candidats sur **3** certifications
288 (contre 324) éducateurs formés pour la saison 2017-2018 !

LE DEVELOPPEMENT ET L'ANIMATION DES PRATIQUES

Labellisation des clubs :

Label Jeunes :

- 8 Clubs en demandes (Procédure en cours).
- 8 Clubs en suivi

Label Ecole de Foot :

- 4 Clubs en fin de renouvellement

128,5 heures de suivi, d'accompagnement ou d'évaluation au cours de la saison.

Ecole Féminine de Football :

- 8 Clubs en demandes (Procédure en cours).
- 0 Club en suivi

30 heures de suivi, d'accompagnement ou d'évaluation au cours de la saison.

Programme Educatif Fédéral :

- 42 Clubs engagés dont 20 ayant retourné une fiche action (83 fiches actions au total)

Pratiques complémentaires :

- Coupe de l'Ain Futsal : 41 équipes représentant 27 clubs en U13
35 équipes représentant 29 clubs en U15
22 équipes représentant 17 clubs en U17.
- Pratique à 8 sur synthétique : 19 équipes représentant 13 clubs en U15
18 équipes représentant 14 clubs en U17

Actions promotionnelles :

- Journée d'accueil U9 : 94 équipes participantes représentant 49 clubs sur 3 sites (Saint Martin du Mont, Lagnieu et Saint Maurice de Gourdans).
- Plateau départemental U7 : 76 équipes participantes à Ambérieu en Bugey.
- Challenge U11 du Conseil Départemental : 46 équipes de 23 cantons à Viriat.
- Soccer 5 : 18 équipes participantes représentant 7 clubs en U15
14 équipes participantes représentant 6 clubs en U17
5 équipes participantes représentant 3 clubs en U19

LE PLAN DE PERFORMANCE FEDERAL

U13

- 31/01 & 7/02 : détections dans les secteurs (172 joueurs).
- 21/03 : inter secteurs (50 joueurs).
- 18/03 : rattrapage (62 joueurs).
- 25/04 Rassemblement final (64 joueurs).

Août 2018 : 62 joueurs conservés dans le cadre du suivi PES U14.

U14

- 3 Centres de Perfectionnement de Secteur (Mionnay – Chatillon Mich. – Viriat).
- 55 joueurs suivis.
- 7 Centres de Perfectionnement de Secteur + 4 rassemblements.
- 01/05 & 23/06 : 2 sélections de 16 Joueurs contre le Pays Saônois et le Jura.

U15

- 4 matchs amicaux – prépa Coupe Interdistricts (Sept et Oct) - 32 joueurs vus.
- Coupe Interdistricts : 32 joueurs retenus – 4^e/6 au classement final sur le secteur EST.
- 20/02 : 41 j. pour rassemblement dépt.
- 01/05 : 1 sélection de 16 Joueurs contre le Pays Saônois.

U16-U17

- 30/08 : 34 j. pour rassemblement dépt.
- 3 joueurs retenus pour le parcours de détection régional.

COMMISSION des TERRAINS et INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Au 31 Mai 2018

- Visite pour homologation (ou confirmation) des terrains : 24
- Visite pour homologation (ou confirmation) des éclairages : 41
- Réunion pour conseillers, clubs, communes ou communautés de communes : 5
(Vonnas - Châtillon sur Chalaronne - St Martin du Mont - Ambérieu - pour Montrevel)
- Suppression de terrains (plus utilisés) : 17
- Réunions de la commission : 5 (28/09/2017 – 14/11/2017 – 21/12/2017 – 22/03/2018 et 24/05/2018)

Michel FEYEU

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

Les statuts

TITRE II – FONCTIONNEMENT et ADMINISTRATION

Ancien texte	Nouveau texte
Article 12 – Assemblée Générale 12.5 - Fonctionnement 12.5.2 - <u>Ordre du jour</u> L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est fixé par le Comité de Direction. Les questions que les membres souhaitent inscrire à l'ordre du jour doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.	Article 12 – Assemblée Générale 12.5 - Fonctionnement 12.5.2 - <u>Ordre du jour</u> L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est fixé par le Comité de Direction. Les questions que les membres souhaitent inscrire à l'ordre du jour doivent parvenir par voie électronique ou postale au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 16 – Commission de surveillance des opérations électorales [...] Elle a compétence pour : - Emettre un avis à l'attention du Comité de Direction sur la recevabilité des candidatures ; - Accéder à tout moment au bureau de vote ; - Se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ; - Exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.	Article 16 – Commission de surveillance des opérations électorales [...] Elle a compétence pour : - Emettre un avis à l'attention du Comité de Direction sur la recevabilité des candidatures ; - Se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ; - Accéder à tout moment au bureau de vote ; - Se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ; - Exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats. - Adresser au Comité de Direction tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires.

BUDGET PREVISIONNEL 2018/2019

Voir document en fin de dossier

TARIFS 2019/2020

	SAISON 2017/2018	PROJECTION 2019
Frais à la communication	170 €	175 €
Cotisation au District y compris les clubs venant d'autres districts.....	385 €	397 €
Clubs nouveaux et foot diversifié	265 €	273 €
ENGAGEMENTS		
- D1 (Départemental 1)	125 €	129 €
- D2	105 €	108 €
- D3	95 €	98 €
- D4	41 €	42 €
- D5	31 €	32 €
- D6	31 €	32 €
- Vétérans	31 €	32 €
- U19	21 €	22 €
- U17	21 €	22 €
- U15 à 11	21 €	22 €
- U15 à 7	21 €	22 €
- U13 et U11	12 €	13 €
- U7 et U9	0 €	0 €
- Foot diversifié	55 €	57 €
- Féminines	17 €	18 €
- Caisse de péréquation : Seniors (D1 – D2 – D3).....	78 €	80 €
- Coupe de l'Ain E. Faivre	22 €	23 €
- Coupe des Groupements	13 €	14 €
- Coupe Foot diversifié	8,50 €	9 €
RECLAMATIONS		
- Frais de dossier de réserve en 1ère instance.....	48 €	49 €
- Mise à la charge frais de procédure d'Appel au club sanctionné ou au club auquel le licencié sanctionné appartient.....	84 €	87 €
AMENDES REGLEMENTAIRES		
- Non-présentation de la feuille de match ou de la tablette FMI.....	16 €	16.50 €
- Non présentation de délégués avec brassard	16 €	16.50 €
- Feuille de match non scannée	16 €	16.50 €
- F.M.I. non transmise ou non faite	16 €	16.50 €
- Non retour de la fiche « ZZ ».....	16 €	16.50 €
- Retard envoi feuille de match (éventuellement feuille annexe si réserve)	16 €	16.50 €
- Rappel pour retard envoi feuille de match non scannée.....	32 €	33 €
- Feuille de match manquante U13	8,50 €	9 €
- Feuille de match incomplète (y compris étiquette non-conforme)	16 €	16.50 €
- Non saisie de résultats :		
1ère non saisie.....	5 €	5.20 €
2ème non saisie	9 €	9.50 €
3ème non saisie	16 €	16.50 €
suivantes.....	16 €	16.50 €
- Falsification de feuille de match	106 €	109 €
- Fraude sur identité ou sur licence.....	185 €	190 €

32 €
55 €
3.10 €
1.60 €
31 €
10.50 €
10.50 €
55 €
109 €
164 €
+ 55 €
55 €
93 €
113 €
165 €
206 €
309 €
412 €
10.50 €
0 €
203 €
334 €
435 €
185 €
109 €
64 €
55 €
185 €
55 à 109 €
55 à 109 €
52 €
16.50 €
206 €
42 €
44 €
64 €
79 €
172 €
20 €
27 €
37 €
79 €
9 €
26 €
132 €

- Forfait seniors :		
. 1er forfait.....	43 €	44 €
. 2 ^{ème} forfait.....	62 €	64 €
. 3 ^{ème} forfait.....	77 €	79 €
. Forfait général	167 €	172 €
- Forfait U19, U17, U15 à 11, Féminines :		
. 1er forfait.....	19 €	20 €
. 2 ^{ème} forfait.....	26 €	27 €
. 3 ^{ème} forfait ou forfait général	36 €	37 €
. 3 ^{ème} forfait ou forfait général D6	77 €	79 €
- Forfait U11 et U13	8,50 €	9 €
- Forfait général U13, U11	25 €	26 €
- Après formation des poules, entre la date de formation des poules et la date de début de la 1ère journée de championnat :		
. Seniors.....	128 €	132 €

. U19, U17, U15 (à 11 et à 7) et Seniors D6	25 €	26 €
. Corps	60 €	62 €
. U13, U11	8,50 €	9 €
- Forfait Coupe de l'Ain E. Faivre et Coupe des Groupements	68 €	70 €
- Indemnité de déplacement en cas de forfait de l'équipe recevante (km aller du trajet le plus court)	1.28 €	1.32 €
Arbitre :		
- Carton jaune ou rouge	1.50 €	1.50 €
- Cartes d'arbitrage (les 25)	4 €	4.10 €
- Ecusson	4 €	4.10 €
FORMATIONS		
<u>Formations arbitres</u>		
Droit d'inscription à l'examen :	80 €	82 €
<u>Formations d'éducateurs</u>		
Frais pédagogique :	20 €	20 €
Frais de restauration :	12,50 € / jour	15 € / jour
Formation d'un jour :	32,50 €	35 €
Formation de deux jours :	65 €	70 €
Formation de quatre jours :	130 €	140 €
ABSENCES		
- Amende pour absence du club organisateur du plateau	54 €	56 €
- Organisation d'un tournoi U7 – U9 et U11	80 €	82 €
- Club non représenté à une convocation de commission	50 €	51.50 €
- Absence d'un club convoqué lors des finales Futsal ou Festival U13	50 €	51.50 €
<u>Absence a une assemblée generale</u>		
Clubs de D1 – D2 - D3 - U19 - U17 - U15	97 €	100 €
Représenté par un pouvoir externe au club	64 €	66 €
Clubs D4 – D5 – D6 – Vétérans - Equipe féminine	64 €	66 €
Représenté par un pouvoir externe au club	32 €	33 €
Départ avant la fin de l'assemblée générale	32 €	33 €

ELECTIONS DES DELEGUES DU DISTRICT AUX AG DE LA LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES

Conformément à l'article 12.5.6 des statuts du district de l'Ain de Football, celui-ci doit élire ses délégués aux assemblées générales de la Ligue Auvergne-Rhône Alpes.

L'élection de cette délégation (soit 8 pour cette élection) s'effectue au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Elle se fait, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés pour le premier tour. Si un second tour est nécessaire, l'élection se fait à la majorité relative.

Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions.

Les membres élus du Comité de Direction du District peuvent être membres de la délégation mais en aucun cas ils ne peuvent représenter leur club si celui-ci est un Club de Ligue.

La délégation doit être élue au plus tard 30 (trente) jours avant la tenue de l'assemblée générale de la Ligue.

Ce mandat est valable pour toutes les assemblées générales de la Ligue de la saison.

Liste des candidats :

BERGER Christine (comité de direction district)

BERNARD Alain (comité de direction district)

CHENE Patrick (comité de direction district)

CONTET Jacques (comité de direction district)

JOSSERAND Alain (comité de direction district)

MAIRE Jacques (comité de direction district)

MALIN Joël (comité de direction district)

PITARD Patrick (comité de direction district)

VOEUX

Vœux de la Commission Technique Elargie

Les membres du comité de direction donnent un avis favorable.

Vœu 1 :

Depuis 2012, le nombre d'équipes U19 est passé de 28 à 13 (sans compter les équipes U18 participants à ces championnats) pour un cumul de 13 forfaits généraux en 6 saisons sportives. Nous vous proposons de passer pour la saison 2018/2019, à une catégorie U15 (inchangée) et une catégorie U18 (équipes composées de joueurs U16, U17 et U18). Cela entraînerait la suppression de la catégorie U19. Cette proposition vise :

- A avoir des catégories calquées sur les rythmes scolaires : U15 collège et U18 lycée ce qui supprimerait la problématique du déracinement du lieu de vie des joueurs U19 (études supérieures).
- De maintenir ou accroître plus facilement des équipes U18 sur l'ensemble du territoire (zones rurales ou péri-urbaines).
- De permettre à tous les joueurs U18 d'évoluer en catégorie jeunes (seulement 16 clubs en U18 et U19 pratiquants à l'heure actuelle).
- D'avoir des compétitions plus attractives limitant le nombre de forfaits et étoffant le nombre d'équipes évoluant en district pour les U18.
- D'avoir une réglementation et un système de compétition identique à celui des U15 à savoir 3 phases à 3 niveaux en P1, 3 niveaux en P2 puis 4 niveaux en P3.

Vœu 2 :

Obligation des clubs de District évoluant en D1 et D2 au niveau des équipes de jeunes:

D1 : 2 équipes de jeunes dont au moins une à onze, la deuxième pouvant être une équipe à 8

D2 : A minima deux équipes de foot à 8

Pour être prises en compte, les équipes devront terminer le championnat.

Lorsque plusieurs clubs ont procédé à une entente ou un groupement de clubs :

- ce regroupement doit comporter le nombre d'équipes jeunes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs.
- les clubs soumis à obligation doivent fournir un ratio suffisant de licenciés par rapport au nombre de clubs engagés dans l'entente ou le groupement.

Le Comité de direction du District se réserve le droit d'accorder des dérogations aux clubs qui auront créé des clubs ou groupements de clubs gérant des équipes de jeunes ou des ententes sous réserve qu'elles soient gérées par les clubs soumis à obligation.

Vœu 3 :

Obligation des clubs de District évoluant en D1 et D2 au niveau des éducateurs :

D1 : Educateur ayant le CFF3 présent sur le terrain ou sur le banc.

D2 : Educateur ayant une attestation de participation au CFF3 présent **sur le terrain ou sur le banc**. Une dérogation peut être accordée la première saison pour l'éducateur qui a fait monter l'équipe.

Les clubs devront communiquer avant le 30 Septembre le nom de l'éducateur qui encadrera l'équipe.

En cas d'infraction aux obligations des vœux 2 et 3, y compris en cas de changement de niveau (montée ou descente) :

La première saison, l'équipe bénéficiera d'une dérogation.

La deuxième saison consécutive, l'équipe concernée du club sera rétrogradée au niveau hiérarchique immédiatement inférieur à sa situation sportive à l'issue de ladite saison.

Vœu n° 4 de la Commission Prévention

Bonus/Malus District de l'Ain

Date d'effet pour la proposition de bonus/Malus : saison 2018/2019

Les membres du comité de direction donnent un avis favorable.

Ancien texte
<u>Article 61 : Directives disciplinaires et sanctions aggravées</u>
1 - Sanctions aggravées – points de pénalité
1.1) Dans les championnats de District « seniors » masculins, féminins, une diminution automatique de un (1) point dans le championnat de la saison en cours sera appliquée à l'équipe ayant eu au cours de ce championnat aller-retour quatre (4) expulsions du terrain et de un (1) point supplémentaire pour toute nouvelle expulsion. Ces dispositions s'appliqueront dans les championnats comportant 11, 12 ou 13 équipes. Dans le cas d'un championnat à 14 ou 15 équipes, cette diminution de 1 point sera effective à la cinquième (5ème) expulsion. Dans le cas d'un championnat à 16 équipes, cette diminution sera effective à la sixième (6ème) expulsion.
1.2) Pour les championnats U15 – U17 – U19 : se référer aux règlements sportifs jeunes

Article 64 : Directives disciplinaires et sanctions aggravées
Bonus/Malus District de l'Ain

Principe :

Cette réglementation s'applique à toutes les équipes évoluant en séniors masculins et féminins dans les championnats organisés par le District de l'Ain de Football.

Définition :

Toutes les équipes se voient attribuer en fin de championnat, des points de bonus ou de malus, selon les pénalités qu'elles ont cumulées durant les matchs de championnat de la saison en cours.

1) BAREME DE PENALISATION :

Pénalités joueurs :

Motif	Pénalité
Carton jaune	1 point
Carton blanc	1 point
Match arbitrage	2 points par match
Match ferme	2 points par match
Suspension ferme au temps	Chaque mois équivaut à 3 matchs fermes de suspension à raison de 2 points par match avec un maximum de 42 points par année de suspension (exemple : 4 mois fermes = 24 points)

Pénalités dirigeants ou éducateurs :

Motif	Pénalité
Rappel à l'ordre	1 point
Suspension ferme de toutes fonctions officielles	2 points par match de suspension
Suspensions fermes en temps de toutes fonctions officielles	Chaque mois équivaut à 3 matchs fermes de suspension à raison de 2 points par match avec un maximum de 42 points par année de suspension (exemple : 4 mois fermes = 24 points)

Pénalités équipes :

Motif	Pénalité
Match à huis clos avec sursis	1 point par match
Match à huis clos ferme	2 points par match
Suspension de terrain avec sursis	1 point par match
Suspension de terrain ferme	2 points par match

En cas de forfait général d'une équipe :

Les points cumulés par les autres équipes contre cette équipe sont maintenus.

Tous ces points de pénalités sont comptabilisés et diffusés sur le PV du District à la trêve pour information des clubs et en fin de saison pour application du bonus-malus.

2) BAREME DE RETRAIT DE POINTS

Bonus/malus	Nombre de pénalités Poule de 12	Nombre de pénalités Poule de 11	Nombre de pénalités poule de 10
+ 1 point de bonus	De 0 à 15	De 0 à 14	De 0 à 12
0	De 16 à 30	De 15 à 28	De 13 à 25
- 1 point de malus	De 31 à 40	De 29 à 37	De 26 à 33
- 2 points de malus	De 41 à 50	De 38 à 46	De 34 à 41
- 3 points de malus	De 51 à 60	De 47 à 55	De 42 à 49
- 4 points de malus	De 61 à 70	De 56 à 64	De 50 à 57
- 5 points de malus	De 71 à 80	De 65 à 73	De 58 à 65
-6 points de malus	81 et plus	74 et plus	66 et plus

Ces dispositions de retrait de points sont de la compétence de la commission prévention du District de l'Ain. Tout club peut faire appel de ces décisions auprès de la commission départementale d'appel qui jugera en deuxième et dernier ressort.

1.2) Pour les championnats U15 – U17 – U19 : se référencer aux règlements sportifs jeunes

Vœu n° 5 du club de Serrières Villebois :

Les membres du comité de direction donnent un avis favorable pour que le club porte son vœu à l'assemblée générale.

Si le vœu est adopté, la date d'effet sera au 1^{er} Juillet 2018.

« Discipline – Sanctions avec sursis associant l'éducateur fautif (en nombre de matchs) et son équipe (en point(s) de pénalité)

Exposé : ce cas de figure n'est pas très utilisé, mais il existe.

Il est bon de rappeler qu'un sursis court un an.

Le problème arrive au terme de la saison N. Si l'éducateur (entraîneur) change d'équipe ou de club, sa sanction reste, ce qui est logique, mais l'équipe garde aussi, comme une épée de Damoclès, sa pénalité, pour la saison N+1, jusqu'au terme du sursis.

A N+1, la nouvelle équipe de l'éducateur (entraîneur) est vierge de pénalité.

Commentaire : cette double peine a été conçue pour responsabiliser l'éducateur (entraîneur). L'inconvénient est que l'équipe, non fautive, traîne à N+1 une pénalité injuste.

Vœu : si la démarche de ces sanctions associées est louable, il faut la corriger en faisant suivre le (ou les) point(s) de pénalité avec l'éducateur (entraîneur) jusqu'au terme du sursis.

Bien sûr à N+1, l'équipe, nouvelle, de l'éducateur sera sous la menace, mais ce sera en toute connaissance de cause.

Et cela incitera le ou les éducateurs à mieux se contrôler, car le risque de ne pas retrouver d'équipe à N+1 sera réel.

MODIFICATION DES REGLEMENTS

Date d'effet pour la révision des règlements : saison 2018/2019

Les membres du comité de direction donnent un avis favorable.

Ancien texte	Nouveau texte
<u>Article 5 – Commission du District</u> <u>5.2) Désignations des commissions</u> • Commission de l'amicale des anciens • Commission d'appel réglementaire - disciplinaire • Commission de l'arbitrage • Commission communication • Commission des délégations • Commission de discipline • Commission féminine • Commission des finances • Commission du foot d'animation et de foot réduit • Commission « foot pour tous » • Commission médicale • Commission du plan de féminisation • Commission prévention • Commission des règlements • Commission sportive de foot à 11 • Commission du suivi et de révision des règlements • Commission de surveillance des opérations électorales • Commission du statut de l'arbitrage • Commission technique • Commission des terrains et installations sportives	<u>Article 5 – Commission du District</u> <u>5.2) Désignations des commissions</u> • Commission de l'amicale des anciens • Commission d'appel réglementaire - disciplinaire • Commission de l'arbitrage • Commission communication • Commission des délégations • Commission de discipline • Commission féminine • Commission des finances • Commission du foot d'animation et de foot réduit • Commission « foot pour tous » • Commission des Labels • Commission médicale • Commission du plan de féminisation • Commission prévention • Commission des règlements • Commission sportive de foot à 11 • Commission du suivi et de révision des règlements • Commission de surveillance des opérations électorales • Commission du statut de l'arbitrage • Commission technique • Commission des terrains et installations sportives <u>5.2.11) Commission des Labels</u> Elle est chargée gérer les labels jeunes et de proposer au comité de direction l'attribution ou le retrait des labels jeunes et féminin.

Ancien texte	Nouveau texte
<u>Article 23 – Classements - Points</u> 23.2.1.6) Une équipe déclarant ou ayant déclaré forfait à trois (3) reprises en championnat est considérée comme forfait général.	<u>Article 23 – Classements - Points</u> 23.2.1.6) Une équipe déclarant ou ayant déclaré forfait à trois (3) reprises en championnat est considérée comme forfait général de toutes compétitions.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 28 – Remplacements 28.2) [...] Tous les joueurs(es) figurant sur la feuille de match sont considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre. Les éventuels retardataires ne peuvent accéder au terrain et au banc de touche qu'après s'être présentés à l'arbitre et sont inscrits sur la feuille d'arbitrage à la mi-temps, s'ils ne l'ont pas été auparavant. En aucun cas, une équipe ne peut se compléter sur la feuille de match au-delà de onze après le coup d'envoi de la deuxième mi-temps.	Article 28 – Remplacements Tous les joueurs(es) figurant sur la feuille de match sont considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrants » sur la feuille de match par l'arbitre. L'arbitre devra noter sur la feuille de match à quelle minute de la première ou de la deuxième mi-temps sont entrés en jeu les remplaçants pour la première fois. Les éventuels retardataires ne peuvent accéder au terrain et au banc de touche qu'après s'être présentés à l'arbitre et sont inscrits sur la feuille d'arbitrage à la mi-temps, s'ils ne l'ont pas été auparavant. En aucun cas, une équipe ne peut se compléter sur la feuille de match au-delà de onze après le coup d'envoi de la deuxième mi-temps.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 39 – Rencontres officielles Le District fait application par ses instances et pour ses compétitions des mêmes modalités que celles prévues à l'article 39 des règlements généraux de la LAuRAFoot. Pour le district de l'Ain, le championnat est prioritaire par rapport aux matchs de coupes.	Article 39 – Rencontres officielles Le District fait application par ses instances et pour ses compétitions des mêmes modalités que celles prévues à l'article 39 des règlements généraux de la LAuRAFoot. Pour le district de l'Ain, les matchs de championnat sont prioritaires par rapport aux matchs de coupes de District.

Ancien texte	Nouveau texte
Article 42 – Arbitres – Arbitres assistants – Référents en arbitrage 42.14.15) <u>Réclamation concernant un joueur sanctionné d'arbitrage</u> [...] - Il doit être en tenue correcte de couleur différente des deux équipes en présence et être muni d'une montre et d'un sifflet (sous la responsabilité du club où il est licencié). [...]	Article 42 – Arbitres – Arbitres assistants – Référents en arbitrage 42.14.15) <u>Réclamation concernant un joueur sanctionné d'arbitrage</u> [...] - Il doit être en tenue de sport correcte de couleur différente des deux équipes en présence et être muni d'une montre et d'un sifflet (sous la responsabilité du club où il est licencié). [...]

Ancien texte	Nouveau texte
<u>Article 43 – Délégués officiels</u> [...] (**) Les clubs qui souhaitent la présence d'un délégué officiel du district doivent en faire la demande 15 jours avant la dite rencontre par courrier, fax ou courriel (défraiement du trajet à la charge du club demandeur). Lorsqu'un délégué est missionné par décision d'une commission, les frais sont à régler par le club ou les clubs impliqués.	<u>Article 43 – Délégués officiels</u> [...] (**) Les clubs qui souhaitent la présence d'un délégué officiel du district doivent en faire la demande 15 jours avant la dite rencontre par courrier, fax ou courriel (défraiement du trajet à la charge du club demandeur). Lorsqu'un délégué est missionné par décision d'une commission disciplinaire ou réglementaire, les frais sont à régler par le club ou les clubs impliqués.

Ancien texte	Nouveau texte
<u>Article 48 - réservé</u>	<u>Article 48 – Situation en cas de match perdu par pénalité</u> Cf article 171 des RG de la F.F.F. excepté le cas de l'article 42 (arbitrage par joueur)

Ancien texte	Nouveau texte
<u>Article 47 – Exclusion temporaire</u> [...] <u>Article 2</u> - L'exclusion temporaire ne peut être signifiée au même joueur qu'une seule fois durant le match. En cas de nouvelle infraction, l'avertissement ou l'exclusion définitive doit être prononcé suivant l'application des lois du jeu. Le nombre de joueurs exclus temporairement ne peut, en aucun cas, dépasser trois (3) dans les compétitions masculines et deux (2) dans les compétitions féminines au sein d'une même équipe dans le même temps. [...] <u>Article 11</u> - Au cas où une équipe se trouve réduite à moins de 8 joueurs (à moins de 9 joueuses pour les féminines) suite à une ou plusieurs exclusions temporaires, la rencontre est arrêtée par l'arbitre qui doit le signaler sur la feuille de match et faire un rapport circonstancié au district de l'Ain organisant la compétition. Les	<u>Article 65 – Exclusion temporaire</u> [...] <u>65.2</u> - L'exclusion temporaire ne peut être signifiée au même joueur, gardien de but compris, qu'une seule fois durant le match. Le nombre de joueurs exclus temporairement ne peut, en aucun cas, dépasser trois (3) dans les compétitions masculines et deux (2) dans les compétitions féminines au sein d'une même équipe dans le même temps. [...] <u>65.11</u> - Au cas où une équipe se trouve réduite à moins de 8 joueurs (à moins de 9 joueuses pour les féminines) suite à une ou plusieurs exclusions temporaires, la rencontre est arrêtée par l'arbitre qui doit le signaler sur la feuille de match et faire un rapport circonstancié au district de l'Ain organisant la compétition. Les

Commissions compétentes prennent la décision qu'elles jugent opportune.	Commissions compétentes prennent la décision qu'elles jugent opportune.
---	---

SUSPENSION OU RETRAIT LABEL JEUNES FFF et LABEL ECOLE FEMININES DE FOOTBALL PRECISIONS AU REGLEMENT FEDERAL APPLICABLES EN AUVERGNE RHONE-ALPES

Tous les clubs labellisés ou en cours de demande de Label Jeunes FFF sont concernés par ce règlement.

En lien avec des décisions prises par une Commission Disciplinaire d'une instance Départementale, Régionale voire Nationale à l'encontre du club et/ou d'un membre du club

Sanctions concernant l'ensemble du club : toutes les équipes de toutes les catégories sont concernées (y compris foot féminin, Futsal, ...)

ELEMENTS ENTRAINANT SANCTIONS

1. Non-respect de l'article 1 alinéa 1 des Statuts de la FFF :

"L'association dite "Fédération Française de Football", fondée le 7 avril 1919 par transformation du "Comité français interfédéral" créé en 1906, et reconnue d'utilité publique par décret en date du 4 décembre 1922, comprend des groupements sportifs dénommés Clubs ayant pour but principal ou accessoire de faire pratiquer le football.

La Fédération et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en œuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, de son orientation sexuelle, de son origine ethnique, de sa condition sociale, de son apparence physique, de ses convictions ou opinions.

Par ailleurs, le respect de la tenue réglementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique.

A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci :

- tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,
- tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale,
- tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande,
- toute forme d'incivilité.

Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales.

Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées". Est concerné, tout manquement avéré à cet article, sanctionné disciplinairement ou non.

2. Fraudes, fraude sur demandes de licence, fausses feuilles de matchs...

3. Mise hors compétitions d'une équipe du club.

4. Coup(s) à officiel par un licencié, membre, préposé, salarié ou bénévole du club.

5. Licencié Joueur du club : à partir du 2ème joueur ayant eu une sanction entraînant une suspension ferme supérieure à 6 mois pendant la période d'obtention, de validation et de validité du Label Jeunes FFF (3 ans pour les clubs départementaux ou régionaux, 1 an pour les nationaux).

6. Licencié Entraîneur, Educateur, Dirigeant, salarié, préposé, bénévole : dès la 1ère sanction entraînant une suspension ferme supérieure ou égale à 6 mois pendant la période d'obtention, de validation et de validité du Label Jeunes FFF (3 ans pour les clubs départementaux ou régionaux, 1 an pour les nationaux).

7. Licencié Entraîneur, Educateur, Dirigeant ou Personnel Médical : Exclusion du banc de touche pendant la période d'obtention, de validation et de validité du Label Jeunes FFF (3 ans pour les clubs départementaux ou régionaux, 1 an pour les nationaux) donnant une sanction de plus de 3 matchs.

8. Accumulation de sanctions disciplinaires sur une même catégorie (à la discrétion de la Commission Départementale des Labels).

Toutes les décisions (attribution, suspension, retrait) sont prises lors des délibérations finales en fin de saison (en fonction des obligations de validation par la FFF, la Ligue et le District).

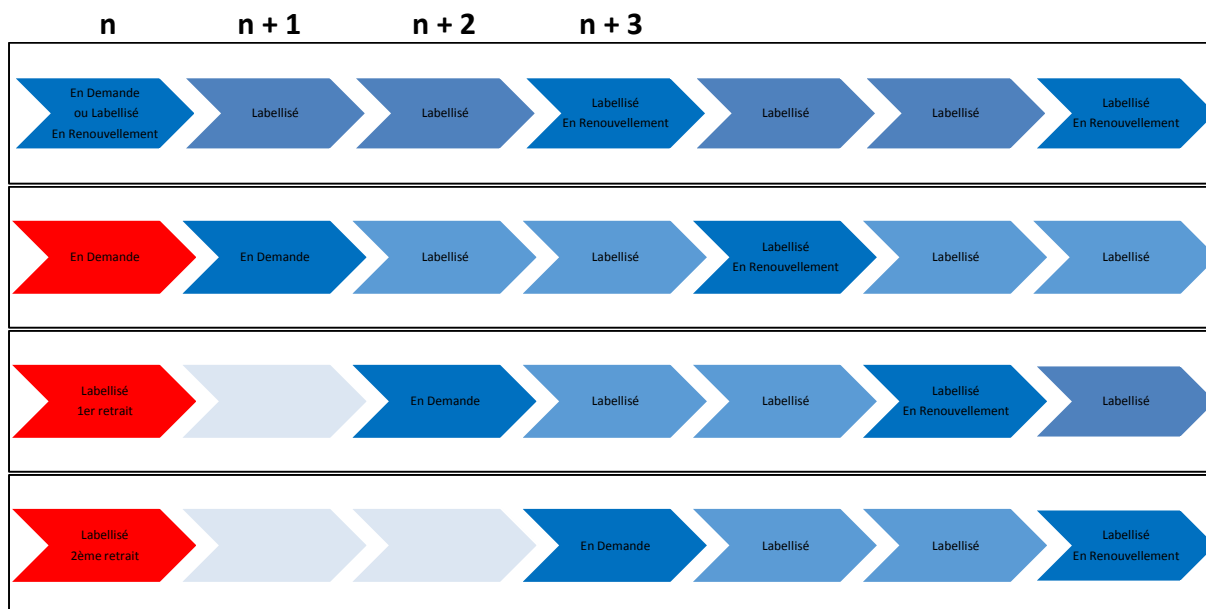
Suspension (ou non octroi) du Label Jeunes FFF pendant une saison avec obligation de représenter le dossier internet (dossier Label sans visite terrain) au district de rattachement en avril (ou à la Ligue) pour confirmer être toujours dans les critères du Label Jeunes FFF en vue de récupérer celui-ci pour la saison suivante (sauf si non octroi ou fin de droit : démarche complète avec visites terrain).

Obligation d'être inscrit pendant l'année de suspension dans la démarche du PEF et mettre en place, si possible, des actions éducatives en lien avec le motif de la sanction.

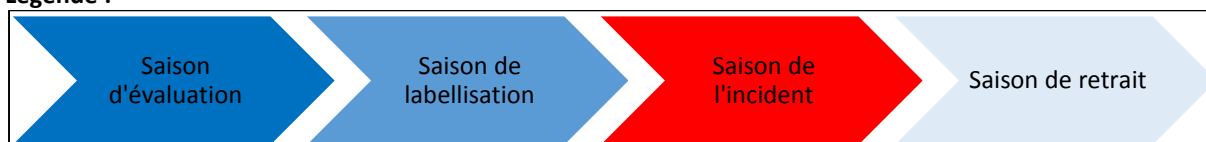
En cas de récidive dans les 2 ans à compter du 1^{er} juillet de la saison de suspension : retrait avec interdiction de représenter le dossier du Label Jeunes FFF avant deux saisons.

Les points 1, 2, 3 et 4 sont considérés au même titre qu'un club en récidive.

Processus de labellisation des clubs :



Légende :



Compte de résultat - Charges		Réalisé 2016/2017	Prévisionnel 2017/2018	Prévisionnel 2018/2019
ACHATS MARCHANDISES				
607100--	Achats de livres	1 883,74	1 900,00	1 900,00
607110--	Achats Ecussons-carton R/J-sifflets			0,00
607130--	Achat de fanions	324,00	330,00	0,00
607140--	Achats cartons arbitrage		200,00	0,00
607200--	Achat de marchandises	196,26	250,00	700,00
TOTAL		2 404,00	2 680,00	2 600,00
ACHATS MAT. PREMIERES APPROV.				
606100--	Produits entretien	54,48	200,00	100,00
606110--	Eau	122,64	200,00	300,00
606120--	Edf / gdf	4 020,84	4 100,00	4 500,00
606130--	Produits pharmacie		0,00	50,00
606300--	Achat petit équipement	1 077,48	600,00	300,00
606400--	Fournitures de bureau	2 365,56	2 200,00	2 500,00
606420--	Imprimerie	1 400,40	500,00	1 000,00
TOTAL		9 041,40	7 800,00	8 750,00
AUTRES ACHATS et CHARGES EXTERNES				
611300--	Frais annuaires	4 051,20	4 100,00	4 100,00
613200--	Loyer terrain Bourg	15,24	15,00	0,00
613500--	Location copieur	11 759,79	12 000,00	10 500,00
613510--	Location machine à affranchir	1 544,52	1 600,00	1 650,00
613520--	Location balance	975,84	1 000,00	1 000,00
615210--	Entretien locaux : ménage	3 173,27	3 300,00	3 200,00
615220--	Entretien bâtiment	1 884,52	2 000,00	1 950,00
615500--	Entretien materiel de bureau	144,00	200,00	100,00
615600--	Maintenance	14 008,20	14 000,00	15 000,00
616100--	Assurances	2 201,60	2 300,00	2 200,00
616110--	Assurance : caisse solidarité arbitres	317,80	300,00	350,00
622600--	Honoraires commissaires comptes	5 740,00	6 900,00	5 800,00
622610--	Frais correspondant informatique	4 086,07	0,00	0,00
622620--	Frais Ain Profession Sport	1 088,50	1 200,00	1 150,00
622621--	Sécuritas	533,47	550,00	550,00
622622--	Lavages équipements sportifs	0,00	0,00	
622630--	Bâtiment Viriat	0,00	0,00	0,00
622640--	Honoraires divers	970,00		600,00
623100--	Communication	4 589,60	8 500,00	4 200,00
623300--	Plateau U7	880,00	2 500,00	2 100,00
623310--	Challenge Conseil départemental	10 684,38	8 000,00	8 000,00
623320--	Challenge Ain x Jura		600,00	0,00
623340--	Journée départementale féminines	1 300,00	1 500,00	1 400,00
623400--	Récompenses	9 044,73	9 000,00	5 000,00
623410--	Challenge de la Sportivité	4 665,00	6 000,00	3 100,00
623420--	Challenge du Fair Play	5 808,12	7 000,00	4 000,00
623500--	Coupes	11 204,40	10 000,00	12 500,00
625110--	Déplacements CTD PPF	1 525,30	2 000,00	1 600,00
625111--	Déplacements E.S.	8 332,84	8 500,00	8 500,00
625112--	Déplacements CTD DAP	3 439,92	3 500,00	4 000,00
625113--	Déplacements Assistant Arbitrage	15,20	200,00	0,00
625114--	Déplacements Services Civiques	1 554,86	1 800,00	800,00
625120--	Deplacements Comité de direction	6 175,80	6 000,00	6 000,00
625140--	Deplacements du Président	557,63	1 000,00	600,00
625150--	Frais de déplacements des Bénévoles (dons)	23 316,68	30 000,00	23 000,00
625160--	Frais déplacements finales régionales jeunes	1 400,00	1 000,00	1 200,00
625620--	Comité de Direction	5 224,48	4 000,00	2 500,00
625621--	Comité de Direction AG Ligue	380,00	500,00	500,00
625626--	Journée des Bénévoles	2 086,10	2 600,00	2 200,00
625622--	Congrès ANPDF	0,00	3 000,00	0,00
625627--	Commission Formation	509,39	1 400,00	100,00
625630--	Commission des arbitres	1 439,65	4 000,00	1 500,00
625631--	Observateurs arbitres	6 615,82	8 000,00	8 000,00
625632--	Journée de l'arbitrage		100,00	200,00
625641--	Parcours Excellence Sportive Garçons	7 731,67	20 000,00	2 000,00
625645--	Parcours Excellence Sportive Filles	1 127,88		1 200,00
625646--	Validations formations éducateurs	104,30		150,00
625681--	Module U7	312,50		0,00
625674--	Module U9	377,00		0,00
625675--	Module U11	510,00		0,00
625676--	Module U13			0,00
625683--	C.F.F.1	2 810,50		3 500,00

Compte de résultat - Charges		Réalisé 2016/2017	Prévisionnel 2017/2018	Prévisionnel 2018/2019
625684--	C.F.F. 2	3 060,80		3 000,00
625685--	C.F.F. 3	2 512,96		2 500,00
625688--	C.F.F. 4	1 000,00		100,00
625686--	Formation Educateur Gardien de But	238,00		250,00
625650--	Commission des terrains	690,10	1 500,00	1 500,00
625651--	Commission sportive seniors	284,12	300,00	300,00
625652--	Commission sportive jeunes	127,00	150,00	150,00
625653--	Commission féminine	931,23	1 000,00	150,00
625654--	Commission délégations	5 067,98	5 000,00	6 000,00
625656--	Commission des règlements	7,60	100,00	100,00
625657--	Commission foot animation	1 611,85	1 500,00	1 700,00
625658--	C.d.i.p. : actions promotionnelles		100,00	0,00
625659--	Commission de discipline	53,95	100,00	100,00
625660--	Commission médicale		0,00	0,00
625661--	Commission coupes		100,00	0,00
625662--	Commission d'appel	31,20	100,00	100,00
625663--	Commission technique	1 395,00	2 000,00	3 500,00
6256631-	Foot à l'école		0,00	0,00
6256632-	P.E.F.	0,47	0,00	0,00
625664--	Commission Futsal	2 170,08		2 200,00
6256641-	Sport Adapté	489,80	3 000,00	500,00
6256642-	Handisport			200,00
625667--	Amicale des Anciens	295,70	500,00	300,00
625668--	Commission informatique		100,00	0,00
625670--	Commission Prévention		200,00	0,00
625687--	Plan de Féminisation	1 028,41	100,00	500,00
625700--	A.G. District	2 759,00	3 000,00	3 000,00
626300--	Timbres postes	6 629,21	7 000,00	7 000,00
626310--	Ramassage du courrier	1 512,00	1 550,00	1 500,00
626500--	Telephone	2 538,19	2 700,00	2 700,00
626513--	Forfaits portables	1 085,86	1 100,00	1 100,00
626550--	Fax	597,32	600,00	600,00
627000--	Frais de banque	898,74	900,00	900,00
628100--	Cotisations	683,00	700,00	700,00
TOTAL		213 917,34	233 565,00	196 650,00
IMPOTS TAXES				
631100--	Taxe sur les salaires			0,00
631300--	Formation continue	2 394,00	2 800,00	2 500,00
633300--	Frais de formation			0,00
635120--	Taxe foncière	6 121,00	6 300,00	3 000,00
TOTAL		8 515,00	9 100,00	5 500,00
SALAIRES et TRAITEMENTS				
641000--	Frais de personnel	145 909,67		
641200--	Conges payes	4 586,00	168 400,00	180 000,00
641300--	Provision 13e mois	1 160,00		
648700--	Service Civique	959,76	1300,00	880,00
TOTAL		152 615,43	169 700,00	180 880,00
CHARGES SOCIALES				
645000--	Urssaf	34 357,42		
645300--	Arcil	7 972,64		
645350--	Humanis	845,55		
645400--	Assedic	5 366,36	60 600,00	66 000,00
645410--	Mutuelle entreprise Allianz	1 804,91		
647510--	Visites medicales	908,40		
648800--	Charges sociales sur congés payés	2 413,00		
648870--	Frais formation	3 806,18	6 000,00	4 000,00
TOTAL		57 474,46	66 600,00	70 000,00
DOTATIONS AMORTISSEMENTS S/IMMOB.				
681100--	Dotations aux amortissements	39 760,19	42 000,00	47 000,00
TOTAL		39 760,19	42 000,00	47 000,00
DOTATIONS S/ACTIF CIRCULANT ET PROVISION RISQUES ET CHARGES				
681500--	Dot. prov. ind. départ retraite	415,00	5 000,00	2 500,00
681740--	Dot. Prov. Déprec. Créances			0,00
TOTAL		415,00	5 000,00	2 500,00

Compte de résultat - Charges		Réalisé 2016/2017	Prévisionnel 2017/2018	Prévisionnel 2018/2019
AUTRES CHARGES				
654000--	Perte sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00
657000--	Subventions versées par le District	8 959,70	9 200,00	9 000,00
658200--	Charges diverses de gestion courante	4,17		0,00
658210--	Foot en milieu scolaire	100,00	500,00	500,00
658220--	Aide club accueil des formations	1 250,00	1 250,00	1 250,00
658240--	Charges imprévues Bureau et CD		1 000,00	1 000,00
658250--	Tablettes F.M.I.	14 896,40		0,00
TOTAL		25 210,27	11 950,00	11 750,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES S/OPERATION DE GESTION				
671200--	Pénalités, amendes fiscales et péna			0,00
671800--	Charges exceptionnelles	500,00		1 000,00
672200--	Charges sur exercice antérieur			0,00
TOTAL		500,00	0,00	1 000,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES S/OPERATION DE CAPITAL				
675200--	V.N. comptable immo. cédées	0,00	0,00	0,00
678800--	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AMORT. et PROVIS.				
687500--	Dot. Prov. p/risques et charges	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00
IMPOTS SUR LES BENEFICES - COMPTES D'ORDRE				
695200--	Impôt sur les sociétés	397,00	0,00	500,00
TOTAL		397,00	0,00	500,00
TOTAL CHARGES		510 250,09	548 395,00	527 130,00
Résultat		23 414,59	-42 591,00	-15 900,00
TOTAL PRODUITS		533 664,68	505 804,00	511 230,00

Compte de résultat - Produits		Réalisé 2016/2017	Prévisionnel 2017/2018	Prévisionnel 2018/2019
VENTES DE MARCHANDISES				
707100--	Ventes de livres	224,00	250,00	200,00
707120--	Ventes survêtements arbitres			0,00
707200--	Annuaire district		0,00	0,00
707300--	Ventes diverses	4,00	0,00	0,00
TOTAL		228,00	250,00	200,00
PRODUCTION D'AUTRES SERVICES				
704800--	Recettes coupes	2 028,00	1 500,00	2 000,00
704810--	Coupe Emile Faivre	1 584,00	1 600,00	1 500,00
704830--	Coupes des Groupements	1 547,00	1 600,00	1 500,00
706100--	Coupe Futsal		0,00	0,00
706127--	C.F.F. 1	6 680,00	23 100,00	6 000,00
706128--	C.F.F. 2	5 700,00		5 000,00
706129--	C.F.F. 3	4 255,00		4 000,00
706131--	C.F.F. 4	2 082,50		2 000,00
706132--	Module Futsal			0,00
706149--	Module U7	347,50		0,00
706160--	Stage Educateurs Gardiens de But	405,00		400,00
706161--	Module U9			0,00
706162--	Module U11			0,00
706163--	Module U13			0,00
706169--	Certifications	1 800,00		1 800,00
706170--	Bons de formation	4 225,00	0,00	4 000,00
706180--	Publicité	2 045,00	13 800,00	2 500,00
706200--	Partenariat	12 164,50		13 000,00
708800--	Timbres	2,55		0,00
TOTAL		44 866,05	41 600,00	43 700,00
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
740000--	Conseil départemental	24 740,00	25 749,00	30 000,00
	Conseil départemental : emplois sportifs	16 200,00	16 000,00	16 200,00
	Conseil départemental : féminines	700,00		0,00
	Conseil départemental : chemises district / affiches / maillots			0,00
	Conseil départemental : Challenge U11	8 000,00	8 000,00	6 500,00
	Conseil départemental : Plateau U7	500,00	500,00	500,00
	Conseil départemental : journées accueil U9	700,00	1 000,00	500,00
	Conseil départemental : Franco Suisse	6 190,48	0,00	0,00
	D.D.C.S. : CND	29 365,00	29 540,00	17 500,00
	Aide parlementaire Livre d'Or	500,00	0,00	0,00
	F.F.F. : aide C.D.F.A.	19 000,00	19 000,00	20 000,00
	F.F.F. : indemnité de préformation	7 700,00	7 700,00	7 700,00
	Ligue Auvergne Rhône Alpes : rétrocession licences	41 186,09	41 000,00	47 500,00
	Ligue Auvergne Rhône Alpes : sub. exceptionnelle	4 642,85	0,00	2 500,00
	Ligue Auvergne Rhône Alpes : contrats d'objectifs	49 530,00	50 000,00	49 000,00
	Ligue Auvergne Rhône Alpes : Coupe de France			0,00
TOTAL		208 954,42	198 489,00	197 900,00
REPRISES SUR AMORT. et TRANSF. CHARGES				
791180--	Transferts de charges	4 857,10		0,00
791240--	Remboursement frais de personnel	3 834,02		0,00
791241--	Indemnités Ligue C.T.F.	40 904,92	50 000,00	50 000,00
791242--	Service Civique - remboursements	800,00	800,00	800,00
TOTAL		50 396,04	50 800,00	50 800,00
COTISATIONS				
756000--	Cotisation membres du district	190,00	190,00	190,00
756100--	Cotisation district	41 340,00	41 000,00	41 000,00
756110--	D1	1 500,00	1 500,00	1 500,00
756120--	D2	2 520,00	2 520,00	2 520,00
756130--	D3	3 420,00	3 420,00	3 420,00
756140--	D4	1 968,00	1 968,00	1 950,00
756150--	D5	1 488,00	1 488,00	1 400,00
756160--	D6	1 364,00	1 364,00	1 200,00
756170--	Veterans	465,00	465,00	350,00
756180--	U 19	378,00	400,00	300,00
756190--	U 17	1 092,00	1 100,00	1 000,00
756200--	U 15 à 11	1 407,00	1 400,00	1 400,00
756220--	U 13	1 740,00	1 740,00	1 700,00
756230--	U 11	2 256,00	2 260,00	2 200,00
756240--	Feminines	374,00	400,00	500,00

Compte de résultat - Produits		Réalisé 2016/2017	Prévisionnel 2017/2018	Prévisionnel 2018/2019
756250--	Péréquation	77,29		0,00
756260--	Commission des arbitres (formations)	3 200,00	3 100,00	3 000,00
756272--	Amicale des Anciens	300,00	500,00	300,00
756290--	Frais à la communication	18 360,00	18 200,00	18 300,00
756300--	Commission Futsal	0,00	0,00	0,00
TOTAL		83 439,29	83 015,00	82 230,00
AUTRES PRODUITS				
758100--	Absence A.G. District	1 734,00	1 500,00	1 500,00
758105--	Repas A.G. District	143,00	200,00	150,00
758110--	Licences manquantes	557,00	400,00	350,00
758120--	Amendes feuilles de match	6 071,50	4 000,00	8 000,00
758130--	Commission appel	1 092,00	1 200,00	1 200,00
758140--	Commission discipline	81 344,00	80 000,00	80 000,00
758150--	Commission des règlements	5 642,00	5 000,00	5 500,00
758151--	Forfaits	3 498,00	3 000,00	3 500,00
758152--	Feuille présence ZZ non retournée	240,00	150,00	200,00
758160--	Infraction statut arbitrage	5 480,00	3 700,00	5 000,00
758170--	Commission Foot Animation	590,50	500,00	2 000,00
758180--	Non saisi de résultats	288,00	0,00	0,00
758181--	Vérification des éclairages	0,00	0,00	1 500,00
758190--	Absence à réunion / audition	350,00	200,00	350,00
758200--	Produits divers gestion courante	361,28	0,00	0,00
758250--	Tablettes FMI	11 491,08	0,00	0,00
758800--	Dons bénévoles	23 316,68	30 000,00	23 000,00
758810--	Produits divers gestion courante	41,18	0,00	0,00
TOTAL		142 240,22	129 850,00	132 250,00
AUTRES INTERETS et PRODUITS ASSIMILES				
768000--	Autres produits financiers	1 990,66	1 800,00	4 150,00
TOTAL		1 990,66	1 800,00	4 150,00
PRODUITS NETS CESSIONS VALEURS MOBILIERES				
767000--	Produits cession valeur mobilière	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION				
771800--	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
771820--	Produits exceptionnels exercice antérieur	1 550,00	0,00	0,00
TOTAL		1 550,00	0,00	0,00
PRODUITS DES CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIFS				
775200--	P. vente immob. Cédées	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE CAPITAL				
777000--	Subvention Investissements ins. Résult.	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00
REPRISES PROVISION TRANSFERT DE CHARGES				
781740--	Reprise sur provisions des créances	0,00	0,00	0,00
787500--	Reprise provisions	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS		533 664,68	505 804,00	511 230,00